

[REDACTED] le 05 avril 2017

N° de Sécurité Sociale : 15012 [REDACTED]

Ref [REDACTED]

Ref [REDACTED]

Ref [REDACTED]

Malakoff Médéric
Service Prestations Retraite
45805 Saint Jean de Braye Cedex

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

L'accord national interprofessionnel de retraite complémentaire ARRCO prévoit une majoration d'ancienneté de 5 % des points acquis jusqu'au 31 décembre 1998, dans une institution appliquant cette règle, si le salarié justifie de 20 ans d'activités effectuées au sein d'une même entreprise.

Ayant travaillé au sein de la Société Automobiles Peugeot, à partir de 1971, je remplis la condition mentionnée ci-dessus.

Pourtant, dans ma validation de carrière (document joint), je constate que ni les 2884,32 points acquis du 20 décembre 1971 au 31 août 1998 (validés par CIRCIC), ni les 44,10 points acquis du 1 septembre au 31 décembre 1998 (validés par IRPSIMMEC) n'ont fait l'objet de la majoration prévue.

Je vous demande donc de bien vouloir, rectifier en conséquence le montant de ma retraite complémentaire ARRCO, et de procéder au rappel en découlant.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, toutes mes salutations.

[REDACTED]

Carrière validée



Le 09/02/2010

N° de Sécurité sociale 15012 [REDACTED]
Date de naissance [REDACTED] 12/1950
Ref. [REDACTED]
Ref. [REDACTED]
Ref. [REDACTED]

Situation	Activité ou nature de la période	Montant brut annuel
Nombre de points x valeur du point : 13,37 x 1,1799 (*)		15,78
14/10/1970 au 16/07/1971 : Non cotisé [REDACTED] Droits validés par ANEP Siège Nombre de points x valeur du point : 59,41 x 1,1799 (*)	Salarié	70,10
19/07/1971 au 19/12/1971 : Non cotisé PEUGEOT Droits validés par CIRSIC Nombre de points x valeur du point : 25,75 x 1,1799 (*)	Salarié	30,38
20/12/1971 au 31/08/1998 : Cotisé AUTOMOBILES PEUGEOT Droits validés par CIRSIC Nombre de points x valeur du point : 2884,32 x 1,1799 (*)	Salarié	3 403,21
01/09/1998 au 31/12/1998 : Cotisé	Salarié	

2 / 3

Contact

MALAKOFF MEDERIC
 Service Prestations Retraite
 45805 SAINT JEAN DE BRAYE CEDEX
 www.malakoffmederic.com
 Espace client ToutM
 3932 (Service 0,06 euro/min+prix appel)
 Du lundi au vendredi de 8H30 à 19H

██████████
 ██████████
 ██████████

Références à rappeler

N° de Sécurité sociale : 15012 ██████████
 N° Dossier : ██████████

Le 18 avril 2017

GPGACARVALV02.1218584.443

Situation	Activité ou nature de la période	Montant brut annuel en €
20/12/1966 au 05/07/1967 Période non validable	Aucune	
06/07/1967 au 02/09/1967 Services passés basés ARRCO R.U. citroen Droits validés par : IREC Nombre de points x valeur du point : 5,62 x 1,25130	Salarié	7,03
15/09/1967 au 15/08/1968 Période non validable	Aucune	
16/08/1968 au 30/06/1969 Services passés basés ARRCO R.U. ██████████ ██████████ ██████████ Droits validés par : IRM-BDR Nombre de points x valeur du point : 39,73 x 1,25130	Salarié	49,71
01/07/1969 au 30/06/1970 Période non validable	Aucune	
01/07/1970 au 14/10/1970 Incapacite de travail, service militaire, guerre ARRCO R.U. Droits validés par : IRM-BDR Nombre de points x valeur du point : 13,37 x 1,25130	Service militaire	16,73
14/10/1970 au 16/07/1971 Services passés basés ARRCO R.U. ██████████ ██████████ Droits validés par : REUNI RS Nombre de points x valeur du point : 59,41 x 1,25130	Salarié	74,34
19/07/1971 au 19/12/1971 Services passés basés ARRCO R.U. peugeot Droits validés par : CIRSIC Nombre de points x valeur du point : 25,75 x 1,25130	Salarié	32,22
20/12/1971 au 31/08/1998 Droits cotisés A.R AUTOMOBILES PEUGEOT	Salarié	

++++++0030185796+++++CARVAL001002



Références à rappeler

N° de Sécurité sociale : 15012 [REDACTED]

N° Dossier : [REDACTED]

Situation	Activité ou nature de la période	Montant brut annuel en €
Droits validés par : CIRSIIC Nombre de points x valeur du point : 2884,32 x 1,25130 Nombre de points x valeur du point x majoration pour ancienneté : 2884,32 x 1,25130 x 0,05000		3609,15
01/09/1998 au 31/12/1998 Droits cotisés A.R SOCIETE DES AUTOMOBILES PEUGEOT Droits validés par : IRPSIMMEC Nombre de points x valeur du point : 44,10 x 1,25130	Salarié	55,18
01/01/1999 au 31/12/2008 Droits cotisés ARRCO R.U SOCIETE PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES Droits validés par : IREC Nombre de points x valeur du point : 1319,41 x 1,25130	Salarié	1650,98
01/01/2009 au 31/12/2009 Droits cotisés ARRCO R.U peugeot Droits validés par : IREC Nombre de points x valeur du point : 140,36 x 1,25130	Salarié	175,63
	Total allocation	5851,43
	Total majorations	0,00
Valeur annuelle du point au 01/04/2013: 1,25130€	Total en euros	5851,43

Ce document est délivré en l'état des informations détenues et de la réglementation en vigueur à ce jour. Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements communiqués sur ce document sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et libertés. Vous disposez en particulier d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives vous concernant.

GFGACARVALV02 1218584 444

++++++0030185796+++++CARVAL002002



Montbéliard, le 12 juin 2017

N° de Sécurité Sociale : [REDACTED]

Institution de liquidation : CIRCIC Belfort

Ref 10/01F172978400E/CB

Humanis – Novalis - Taitbout
Service Prestations Retraite
29 Bd Edgar Quinet
75014 PARIS

Lettre recommandée avec AR

Madame, Monsieur,

L'article 17 de l'accord national interprofessionnel de retraite complémentaire ARRCO prévoit une majoration pour enfant à charge applicable sur l'ensemble de la carrière.

Pourtant, lors de la liquidation de ma retraite (document de validation de carrière joint), la majoration d'enfants à charge ne m'a été appliquée que sur les points acquis à compter du 19/12/2004.

Je vous demande donc de bien vouloir, rectifier en conséquence le montant de ma retraite complémentaire ARRCO, et de procéder au rappel en découlant.

Dans l'attente, recevez, Madame, Monsieur, toutes mes salutations.

[REDACTED]

RECAPITULATIF DE CARRIERE

DE M. SEMLALI LAHCEN

N° de Sécurité sociale : ██████████

Institution de liquidation : CIRSIC BELFORT

Référence dossier : ██████████

Valeur annuelle du point au 01.04.2008 : 1,1648 euros

Les informations ci-dessous vous sont communiquées compte tenu de la valeur du point et de la réglementation en vigueur à ce jour.

SITUATION	Institution ARRCO Points	X Val du point = montant en Euros	Coefficient ou Majoration	Montant en Euros
Du 31/12/1963 au 16/09/1969 : REGIME:SALARIE REGIME GENERAL				
Du 17/09/1969 au 31/12/1971 : AUTOMOBILES PEUGEOT REGIME:SALARIE REGIME GENERAL -droits de base -droits de base X majoration pour ancienneté	CIRSIC 231,69	269,87 269,87	 x 0,05	269,87 13,49
Du 01/01/1972 au 31/12/1998 : AUTOMOBILES PEUGEOT REGIME:SALARIE REGIME GENERAL -droits de base -droits de base X majoration pour ancienneté	CIRSIC 2789,32	3249,00 3249,00	 x 0,05	3249,00 162,45
Du 01/01/1980 au 31/12/1998 : AUTOMOBILES PEUGEOT REGIME:SALARIE REGIME GENERAL -droits de base	 80,21	 93,43		93,43
Du 01/01/1999 au 30/11/2004 : PCA SOCHAUX REGIME:SALARIE REGIME GENERAL -droits de base	CIRSIC 822,75	 958,34		958,34
Du 01/12/2004 au 18/12/2004 : REGIME:SALARIE REGIME GENERAL				

CIRSIC BELFORT
ADRESSE POSTALE: CENTRE DES 4 AS - TOUR A 90007 BELFORT CEDEX
TEL 0.825.337.336 (0,15 euros/min.) - FAX 03.84.57.35.58

RECAPITULATIF DE CARRIERE

DE M. SEMLALI LAHCEN

N° de Sécurité sociale : 1475099350883

Institution de liquidation : CIRSI BELFORT

Référence dossier : 01F172978400L/BMI Valeur annuelle du point au 01-10-2009: 1,1799 euros

Les informations ci-dessous vous sont communiquées compte-tenu de la valeur du point et de la réglementation en vigueur à ce jour.

SITUATION	Institution ARRCO et points	x Val du point = montant en euros	Coefficient ou majoration	Montant en euros
Du 01/12/2004 au 18/12/2004 : REGIME SALARIE REGIME GENERAL				
Du 19/12/2004 au 31/12/2007 : PCA SOCHAUX REGIME SALARIE REGIME GENERAL -droits de base -droits de base x majoration pour enfant à charge	387,92	457,71 457,71	x 0,15	457,71 68,66
Du 01/01/2008 au 31/12/2008 : PCA SOCHAUX REGIME SALARIE REGIME GENERAL -droits de base -droits de base x majoration pour enfant à charge	123,24	145,41 145,41	x 0,15	145,41 21,81
TOTAL DES POINTS DE BASE - MONTANT BRUT ANNUEL	4435,13			6196,20
Montant trimestriel de l'allocation brute avant prélèvements sociaux		1549,05 euros		

Les fichiers dans lesquels figurent les renseignements sur ce document sont soumis aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 informatique et libertés. Vous disposez en particulier d'un droit d'accès et de rectification sur les informations nominatives auprès des services de l'institution dont l'adresse est indiquée ci-dessous.

Attention, ce récapitulatif de carrière a été édité à la demande et n'est donc pas issu d'un calcul faisant référence à un historique de points.